

R. LARRÈRE

INRA, Unité Transformations sociales et
politiques liées au vivant, 65 bd de
Brandebourg,
94205 Ivry-sur-Seine cedex

Courriel : larrere@ivry.inra.fr

L'élevage contemporain en question : demande sociale, préférences des consommateurs ou interrogations citoyennes ?

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la « demande sociale » aurait été de disposer de produits animaux en quantités croissantes, à des prix accessibles à des budgets modestes. Les recherches zootechniques et vétérinaires se sont donc appliquées à augmenter la productivité de l'élevage. L'objectif de fournir en abondance des produits bon marché ayant été atteint, la « demande sociale » se porterait désormais sur de nouveaux attributs des productions animales. Elle exigerait des produits sains et de bonne qualité organoleptique. Elle réprouverait les élevages qui polluent leur environnement et se préoccuperait des conditions dans lesquelles les animaux ont été traités. C'est pour répondre à cette transformation de la « demande sociale », qu'il conviendrait de mobiliser différentes disciplines pour contribuer à la définition de nouvelles normes de production et mettre au point des pratiques productives susceptibles de satisfaire ainsi les attentes du public.

Bien que cette argumentation ait la faveur de nombreux scientifiques et des milieux professionnels, vous me permettrez, j'espère, d'être sceptique. Je développerai ma critique en trois points : une critique de la notion, trop vague, de « demande sociale », une critique de

l'approche économique de cette « demande », une invitation à considérer que, ce que l'on qualifie de « demande sociale », est l'expression d'un malaise, et que ce malaise renvoie à des questions éthiques.

1 / La « demande sociale » ... quelle « demande sociale » ?

Lorsqu'ils évoquent la « demande sociale », les économistes parlent en fait précisément de la demande validée par le marché. Celle-ci se modifie en raison des préférences des consommateurs et s'exprime par le prix que ceux-ci sont prêts à consentir pour telle ou telle caractéristique d'un produit, d'un service ou d'un bien. Mais, lorsque l'on évoque la « demande sociale » sans la référer explicitement aux comportements des consommateurs, on ne sait jamais précisément qui l'exprime, ni comment, ni même si toutes les demandes explicitées (qui ne sont pas nécessairement compatibles) doivent être satisfaites. « Le respect du bien-être des animaux est en passe de devenir une demande sociale majeure » écrivaient, il y a peu, quelques collègues (Veissier *et al* 1999). Certes, mais de quelle « demande » s'agit-il exactement ? Faut-il entendre par là que les consommateurs sont déterminés à payer plus cher les produits d'animaux élevés dans des conditions certifiées conformes à leur bien-être ? Ou bien qu'une enquête d'opinion révélerait que le public réprouve, dans sa majorité, le sort réservé aux animaux dans les élevages industriels ? Faut-il estimer, au contraire, que cette « demande » est portée par les associations de défense des animaux de ferme ? Ne s'agit-il pas, plus prosaïquement, des injonctions de la Commission européenne, et de leur traduction en normes de production, à l'issue de tractations entre lobbies et de négociations entre Etats (Bourdon 2003) ? L'enquête conduite par Burtat (2001) auprès d'agents de l'Inra, du Cneva et d'instituts techniques, a montré que, si tous les scientifiques impliqués dans les recherches sur le « bien-être » font référence à cette « demande sociale de bien-être animal »,

Résumé

L'article s'ouvre sur une critique de la notion de « demande sociale » (une « demande » qui justifierait de se préoccuper du bien-être des animaux et de l'environnement des élevages) : on ne sait jamais qui l'exprime ni comment. Il faut admettre que seule l'économie en propose une définition rigoureuse - à savoir une demande validée par le marché. Mais la démarche qui revient à évaluer le bénéfice que procure aux individus la consommation d'animaux ayant vécu heureux dans des élevages soucieux de la qualité de leur environnement pose, de fait, une question de justice : est-il juste que ce soit au consommateur de payer pour que les élevages polluent moins et que les animaux souffrent moins ? A l'issue de ces deux critiques, l'auteur propose d'interpréter le malaise social qui se manifeste sous de multiples formes au sujet de l'élevage contemporain comme l'expression de deux questions éthiques. La première concerne le sort des animaux : jusqu'où a-t-on le droit d'instrumentaliser des animaux dès lors que l'on reconnaît en eux des êtres sensibles ? La seconde concerne la responsabilité des éleveurs : dans quelle mesure sont-ils responsables des effets non intentionnels de leur activité, lorsque ces effets nocifs (pollutions) sont connus ? Ces questions sont celles dont doivent débattre et se saisir les individus en tant que citoyens.

tous divergent sur la façon de l'interpréter, et donc sur la définition même du « bien-être ». On pourrait tenir le même propos au sujet de la « demande sociale » d'élevages respectueux de leur environnement. Vient-elle des consommateurs, de l'opinion publique en général ou seulement des voisins ? Est-elle exprimée par le marché, par des sondages d'opinion, par les médias ou par l'action militante d'associations comme « Eaux et Rivières de Bretagne » ?

A vrai dire, tout chercheur qui appartient à un institut de recherche finalisée sait qu'il a pour double mission de produire des connaissances certifiées et de répondre à une « demande sociale ». Aussi a-t-il appris à justifier ses projets de recherche sur ces deux registres de légitimation. Cette notion de « demande sociale », que je vous invite à n'utiliser qu'avec modération, n'a pas pour unique fonction de servir aux chercheurs d'expression justifiant *ipso facto* l'utilité sociale et l'opportunité politique de leur travail. Elle arrange beaucoup de monde et c'est sans doute pourquoi elle est à ce point évoquée, sans que l'on cherche trop à préciser de quoi il retourne précisément. Les ruraux, et plus encore les agriculteurs, étant, dans nos sociétés industrielles, largement minoritaires, les « demandes sociales » sont majoritairement exprimées par des citadins. Ou bien l'on argumente qu'il s'agit là d'exigences illégitimes, parce qu'elles émanent d'individus étrangers à la vie rurale, ignorants des réalités de l'élevage, manipulés par les médias, mais qui entendent se mêler de tout : il convient donc, au pire de les négliger, au mieux de « communiquer » pour expliquer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes de l'élevage, que les poules aiment les cages, que les porcs sont moins malades en batterie qu'en plein air, etc. Ou bien l'on considère que ces « demandes citadines » sont d'autant plus légitimes, que les producteurs bénéficient d'aides de la collectivité, sans lesquelles ils ne pourraient avoir de revenu décent. Dans les deux cas, les éventuelles contraintes imposées aux éleveurs doivent être compensées par des subsides de l'Etat (et donc par les contributions de la majorité « citadine »).

Soit, mais c'est faire fi du fait qu'il y a de moins en moins de ruraux (et d'agriculteurs) qui n'ont jamais vécu en ville ou en banlieue, si bien que les aspirations prétendent urbaines sont partagées par de nombreux ruraux. C'est oublier que les conflits concernant les nuisances imputables à l'élevage intensif sont massivement des conflits de voisinage. Ils divisent les ruraux bien plus qu'ils n'opposent ruraux et citadins et provoquent même des clivages au sein de la profession agricole entre les producteurs qui ont opté pour une agriculture à signe de qualité (AOC, labels) et les producteurs-pollueurs. C'est enfin négliger que les producteurs sont les premiers concernés par les nuisances dont ils sont responsables et, en un sens, qu'ils en sont les premières victimes. Les éleveurs ne sont, en outre, pas tous convaincus que les relations qu'ils sont contraints d'entretenir avec leurs animaux soient satisfaisantes.

La notion de « demande sociale » est si polysémique qu'elle peut être manipulable dans toutes sortes de stratégies. Ne serait-il donc pas judicieux, de s'en tenir à la définition économique de la « demande » - la seule qui soit rigoureuse et susceptible de résister aux usages rhétoriques ?

2 / Faut-il réduire la « demande sociale » à celle des consommateurs ? Critique de la démarche économiste

Lorsqu'ils s'emploient à évaluer ce qui est pour eux la « demande » de bien-être animal ou de produits *ecologically corrects*, les économistes se proposent logiquement de calculer le « bénéfice » que procure aux individus la consommation de produits animaux élevés dans des conditions conformes à leur bien-être et/ou au respect de normes environnementales.

L'hypothèse selon laquelle les consommateurs aspirent à consommer les produits d'animaux ayant vécu « heureux » dans des élevages soucieux de préserver la qualité de leur environnement est confortée par la publicité même des entreprises. Spots et réclames ne présentent jamais des animaux en batterie, mais des vues pastorales, des vaches qui batifolent dans les prés, des poules en liberté, des cochons bichonnés par d'accortes fermières. L'interprétation économiste de la « demande sociale » a, en outre, l'avantage de correspondre à une revendication des producteurs : si les techniques les plus performantes ne correspondent pas aux attentes des consommateurs, si les éleveurs doivent se convertir à des méthodes plus coûteuses, il faut alors que le marché enregistre une différence entre la production standard et les signes de qualité d'une production « améliorée ».

Mais, pour séduisante qu'elle puisse paraître, la démarche des économistes n'est pas à l'abri des critiques, dont la principale est une question de justice : est-il juste que ce soit toujours au consommateur de payer ?

Je prendrai l'exemple d'une évaluation contingente qui porterait sur le respect de l'environnement des porcheries. Supposons que l'on se propose ainsi d'évaluer le prix de l'eau non polluée et de l'air pur, par exemple en Bretagne. Supposons que l'on soit parvenu à construire un scénario crédible dans lequel un échantillon judicieusement choisi d'individus sera mis en état d'affecter une certaine somme, pour pouvoir jouir de ces biens que sont une eau potable et un air qui ne soit pas nauséabond. A partir de ces consentements à payer, l'économiste calculera le prix que les « consommateurs » accordent à l'eau potable et/ou à l'air pur. Soit, mais en toute logique, un autre scénario est envisageable. On pourrait, en effet, demander au même échantillon d'individus, ce qu'ils accepteraient de recevoir en compensation des dommages qu'ils subissent en tirant de l'eau polluée au robinet, en vivant parmi les odeurs de porc et de lisier ... somme qui les conduirait à cesser de récriminer. Dans ce cas aussi l'économiste pourrait calculer le prix que ces mêmes consommateurs accordent à l'eau potable et à l'air pur.

Ces deux scénarios n'ont pas la même signification. Opter pour le consentement à recevoir, c'est considérer que les individus ont le droit de disposer d'eau potable et de respirer un air exempt de miasmes délétères. Toute action susceptible de troubler cette jouissance ne saurait être légitimée que par un dédommagement. Opter pour le scénario du consente-

ment à payer revient, à l'inverse, à considérer que les agents économiques impliqués ont, de par leur utilité sociale (une production validée par le marché, des emplois maintenus) le droit d'altérer ces biens communs que sont l'eau et l'air, et de porter préjudice aux autres usagers de ces biens. Ces derniers, s'ils ne veulent pas être lésés dans leur jouissance, n'ont plus qu'à faire le sacrifice d'une certaine somme d'argent ... exprimant de la sorte la valeur qu'ils attachent au bien commun considéré. Leurs aspirations ne sont légitimées que par leur consentement à payer.

Or, les économistes utilisent systématiquement le scénario du consentement à payer pour évaluer la « valeur » marchande fictive des biens communs, et celui du consentement à recevoir pour estimer les compensations financières qui permettraient aux agents économiques impliqués de cesser d'y porter atteinte. Cette façon de procéder a une signification précise : pour que les préoccupations environnementales et les aspirations des usagers aient une place légitime en économie, il faut substituer au principe « pollueur-payeur » le principe « pollué-payeur » ... complété même par le principe « pollueur-payé ».

Aussi, bien qu'elle soit la seule rigoureuse, selon mon point de vue, la conception économique de la « demande sociale » ne me semble pas convenir aux questions que posent les systèmes d'élevage intensifs, tant en ce qui concerne leurs effets sur leur environnement qu'en matière de « bien-être » des animaux.

3 / Un malaise social et des questions qui relèvent de considérations éthiques

Si l'on prend le cas de la production porcine, on est bien plus confronté à des conflits de voisinage (concernant l'environnement des porcheries industrielles : odeurs, pollution des nappes phréatiques, des rivières et des plages) et à des revendications militantes (concernant les conditions de travail des porchers et les conditions de vie imposées aux animaux), qu'à une désaffection des consommateurs vis-à-vis de la viande de porc ou à une aspiration manifeste à ne consommer que des cochons ayant vécu heureux dans des « porcheries vertes ». Ce que l'on qualifie de « demande sociale » s'explique moins par les préférences des consommateurs, que par l'expression, diverse, multiforme et plus ou moins informée, d'un malaise social. Un malaise que les individus ne traduisent pas nécessairement dans leurs comportements de consommateurs (est-on d'ailleurs à ce point libre de choisir quand il faut bien manger à la cantine le midi ?). Un malaise que les éleveurs ressentent eux-mêmes ... quand bien même certains d'entre eux pratiqueraient-ils la dénégarion (Porcher 2002 et 2003). Sans doute les « citadins » – du moins certains d'entre eux – sont-ils trop prompts à idéaliser l'agriculture de jadis ; sans doute ont-ils tendance à projeter sur les animaux de ferme et sur l'élevage l'expérience qu'ils ont des relations affectives qu'ils entretiennent avec leurs animaux de compagnie ; sans doute aussi la réprobation diffuse de certaines formes d'élevage contemporain et les actions militantes en faveur de la cause animale résultent-elles de processus

sociaux complexes qu'il conviendrait d'analyser. Je me contenterai ici d'interpréter ce malaise comme l'expression de deux interrogations morales : la première concerne le sort des animaux et la seconde, la responsabilité des éleveurs. Au lieu de tenter de répondre à une « demande sociale » en grande partie construite, et dont personne ne sait exactement ce qu'elle est, ou de calculer ce que le consommateur est prêt à payer pour manger des *happy green pigs*, je vous inviterais volontiers à vous interroger sur ces deux questions... en précisant, pour conclure, que cela ne simplifie pas les choses.

En critiquant les méthodes contraignantes de l'élevage « en batterie », en s'horifiant du sort des vaches atteintes de l'ESB ou à la vue des grands bûchers de moutons et de porcs lors de la récente épidémie de fièvre aphteuse, le sens commun révèle que l'on ne saurait traiter les animaux comme des objets. Si cette réification est insupportable, c'est qu'il y a quelque chose à respecter chez l'animal, que celui-ci n'a pas qu'une valeur instrumentale. Sur ce sujet la tradition philosophique est (aux animaux-machines de Descartes près) unanime : ce qui fait que l'on ne peut pas traiter l'animal comme une chose, comme une bactérie ou même comme une plante, c'est qu'il s'agit d'un être sensible. Cette capacité, que nous partageons avec lui, de ressentir et d'exprimer des états mentaux comme la douleur et le plaisir fait que le sort qu'on lui fait subir n'est pas moralement neutre. Même les kantiens - comme Kahn (1996) et Ferry (1992) - l'admettent : alors qu'ils estiment que les animaux ne sauraient faire partie de la communauté morale et n'ont, de ce fait, qu'une valeur instrumentale, ils reconnaissent que nous pouvons avoir des devoirs envers eux, parce qu'il s'agit d'êtres sensibles et qu'il est indigne de l'homme de les faire souffrir en connaissance de cause.

Mais, à partir de là, les points de vue divergent. Va-t-on se contenter d'élargir l'utilitarisme à tous les êtres sensibles (Singer 1975) d'éviter les « souffrances inutiles », en ébauchant des sortes de calculs coûts (en terme de souffrance infligée aux animaux)/ avantages (en terme de bien-être pour les humains) ? Va-t-on, considérant que certains animaux d'élevage ont un univers mental plus riche que la simple sensibilité, leur accorder des droits, et lesquels ? S'agirait-il de droits préservant leurs intérêts en terme de bien-être, comme nous y invite Feinberg (1978) ? Faut-il songer, comme Regan (1983) ou Chapoutier (2001) à leur accorder des droits plus ou moins forts en fonction de leurs performances cognitives (et donc de leur proximité à l'homme) ? Convient-il même (comme le voudraient les antispécistes et les végétariens) de leur reconnaître un droit à la vie ? Ou bien doit-on s'interroger sur les termes d'un "contrat domestique" que les transformations récentes de l'élevage ont mis à mal (Larrère et Larrère 1997 et 2000) ? Il y a bien des façons d'aborder la question animale en éthique (Goffi 1998), si bien que se placer sur ce terrain revient plus à entrer en controverses qu'à découvrir des solutions toutes faites.

S'agissant maintenant des effets indésirables - mais non intentionnels - de l'action technique, il est sans doute des cas relativement simples où une entreprise est responsable d'une pollution massive ou d'un

accident dramatique. Mais, dans le cas des pollutions diffuses d'origine agricole, la responsabilité implique un grand nombre d'acteurs. Les dommages tiennent à l'accumulation au cours du temps, et à la généralisation dans l'espace, de pratiques qui sont, non seulement légitimes, mais relativement bénignes (aux odeurs près) lorsqu'on les prend une à une. Comment évaluer la responsabilité de tel producteur à tel endroit au regard de la pollution des eaux en nitrates et en pesticides ? Il s'agit, en la matière, d'une responsabilité diffuse et collective – un collectif pouvant comprendre plusieurs générations de producteurs. On peut en outre argumenter que bien des éleveurs n'ont guère eu le choix. Les formes d'élevage intensif et/ou industriel ont bénéficié, depuis de nombreuses années, et bénéficient encore, d'avantages qui constituent une distorsion de concurrence en leur faveur : une mobilisation de la recherche scientifique et un encadrement technique destinés à les perfectionner (on ne se préoccupe de solutions alternatives que depuis peu), des prêts bonifiés, une exonération exceptionnelle du principe « pollueur-payeur » ... Si l'on songe à ces circonstances, on élargit le champ des responsabilités : sont impliqués, et de longue date, les industriels amont et aval, les agents de l'encadrement technico-économique, les scientifiques, et le Législateur. On est dans une situation où l'imputation de responsabilité est extrêmement difficile à faire et où des solu-

tions doivent être trouvées en confrontant les points de vue, les responsabilités et les droits de tous les acteurs concernés ou impliqués.

Poser de telles questions, c'est ainsi entrer en débat, confronter les arguments, examiner les controverses et rechercher des compromis : c'est juger et délibérer, en tant que citoyen, des formes de production qui sont tolérables d'un point de vue éthique et de celles qui sont problématiques. Plutôt que de se demander quelle sera l'attitude des individus en tant que consommateurs, je voudrais vous inviter à réfléchir aux questions qu'ils se posent en tant que citoyens. Le consommateur est, en effet, un individu qui se détermine seul sur son bien privé et qui tente de maximiser son intérêt dans les actions et transactions qui le concernent. Le citoyen est un individu en situation de se déterminer, avec d'autres citoyens, sur un bien commun, qui tente de justifier la conception qu'il s'en fait, et cherche, par la confrontation des arguments, à rallier les individus qui ne partagent pas son point de vue ou à dégager avec eux des compromis. En d'autres termes, et pour reprendre les catégories de Hart (1968), les consommateurs doivent se contenter de "choisir" ou de "faire un choix" entre les marchandises aux attributs différents qu'on leur propose, alors que les citoyens revendiquent "d'avoir le choix", c'est-à-dire d'intervenir en amont pour définir les qualités entre lesquelles ils pourront choisir en tant que consommateurs.

Références

- Bourdon J-P., 2003. Recherche agronomique et bien-être des animaux d'élevage – Histoire d'une demande sociale. *Histoire et sociétés rurales*, n° 19, 221-239.
- Burgat F., 2001. Bien-être animal : la réponse des scientifiques. In : F. Burgat et R. Dantzer (eds), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, 105-132. Editions INRA (Collection Un point sur), Paris.
- Chapoutier G., 2001. L'homme, ce singe en mosaïque. Editions Odile Jacob, Paris.
- Feinberg J., 1978. Human Duties and Animal Rights. In : J. Feinberg (ed), 1980, *Rights, Justice and the Bounds of Liberty*, 185-206. Princeton University Press, Princeton.
- Ferry L., 1992. *Le nouvel ordre écologique - L'arbre, l'animal et l'homme*. Editions Grasset, Paris, 280 p.
- Goffi J-Y., 1998. *Le philosophe et ses animaux - Du statut éthique de l'animal*. Editions Jacqueline Chambon, Nîmes, 320 p.
- Hart H.L.A., 1968. *Punishment and Responsibility*. Oxford, The Clarendon Press.
- Kahn A., 1996. *Société et révolution biologique - Pour une éthique de la responsabilité*. Editions INRA (Collection Sciences en questions), Paris, 96 p.
- Larrère C., Larrère R., 1997. Le contrat domestique. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 30, 5-17. Article repris, légèrement remanié, dans F. Burgat et R. Dantzer (eds), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, 9-24. Editions INRA (Collection Un point sur), Paris.
- Larrère C., Larrère R., 2000. Animal rearing as a contract. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, Vol 12, n°1, 51-58.
- Porcher J., 2002. *Éleveurs et animaux, réinventer le lien*. Edition PUF/Le Monde, Paris, 320 p.
- Porcher J., 2003. *La mort n'est pas notre métier*. Editions de l'Aube, Paris, 176 p.
- Regan T., 1983. *The Case of Animal Rights*. Routledge & Kegan Paul, Londres.
- Singer P., 1975. *Animal Liberation*. New York Revue, New York. Traduction française : *La libération animale*, 1993, Editions Grasset, Paris.
- Veissier I., Sarrignac C., Capdeville J., 1999. Les méthodes d'appréciation du bien-être des animaux d'élevage. *INRA Productions animales*, 12, 113-121.

Abstract

The issue of modern breeding : a social request, consumer request or responsible inquiries ?

The paper begins by criticizing the notion of the "social request" (a "request" that would justify that one cares for animal well-being and the breeding environment) ; we never know who expresses this wish nor how. Only the economy suggests a rigorous definition – that is a request that is validated by the market. However, the approach that includes the evaluation of the benefit that is gained by individuals consuming animals who have lived happy lives on farms preoccupied by the quality of their environment asks a question of justice : is it right that the consumer pay so that farms pollute less and animals suffer less? From these two criticisms, the

author suggests interpreting the social uneasiness that appears under different forms of modern breeding as an expression of two questions of ethics. The first concerns how the animals make out : to just what point do we have the right to manipulate animals that we have recognised as being weaker ? The second concerns the responsibility of the breeders : in what measure are they responsible for the non-intentional effects of their activity, when these harmful effects (pollutions) are known? These questions are those that should be debated and should make individuals as citizens react.

LARRÈRE R., 2003. L'élevage contemporain en question : demande sociale, préférences des consommateurs ou interrogations citoyennes ? *INRA Prod. Anim.*, 16, 329-332.